

RAPPORT DE SUIVI

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
JUSQU'À LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE**

1 Le projet d'extension de réseau à La Corne a été approuvé le 3 mai 2012, par la décision
2 D-2012-056 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société
3 en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de son
4 rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

5 Les travaux de construction visant l'installation du réseau gazier pour l'alimentation de la mine
6 Québec Lithium ont débuté en juin 2014 et se sont terminés en octobre 2014, à l'exception de la
7 mise en gaz. Le client n'ayant pu remettre la contribution financière attendue, le réseau a été mis
8 sous pression d'azote pour une période indéterminée. Le client a cessé temporairement ses
9 opérations.

10 Gaz Métro a déposé un rapport relatif à ce projet en date du 17 novembre 2014 dans le cadre de
11 la Cause tarifaire 2015 (R-3879-2014, B-0274, Gaz Métro-26, Document 1). Cette pièce est
12 déposée en annexe du présent suivi.

13 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau**
14 **jusqu'à La Corne.**

R A P P O R T R E L A T I F A U
P R O J E T D ' E X T E N S I O N D E R É S E A U
L A C O R N E

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. LE CONTEXTE DU PROJET | 4 |
| 1.1. Le potentiel du marché du lithium..... | 4 |
| 1.2. La rentabilité attendue | 6 |
| 1.3. La situation financière de Québec Lithium | 7 |
| 2. L'ÉVOLUTION DU PROJET | 9 |
| 2.1. La demande de projet d'investissement..... | 9 |
| 2.2. Le suivi au Rapport annuel 2012..... | 9 |
| 2.3. Le suivi au Rapport annuel 2013..... | 10 |
| 3. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS | 11 |
| 3.1. Correspondance du 5 mai 2014 à la Régie..... | 11 |
| 3.2. Premiers paiements par Québec Lithium | 11 |
| 3.3. Défaut de paiement au 30 juin 2014 | 11 |
| 3.4. Discussions de juillet 2014 | 12 |
| 3.5. Rencontre interne du 16 juillet 2014..... | 13 |
| 3.6. Rencontre du 18 juillet 2014 entre Gaz Métro et RB Energy | 18 |
| 3.7. Communiqué du 21 juillet 2014 de RB Energy Inc..... | 19 |
| 3.8. Correspondance du 5 août 2014 à la Régie..... | 20 |
| 3.9. Avenant du 26 août 2014 | 20 |
| 3.10. Défaut de paiement et étapes subséquentes..... | 20 |
| 3.11. Échéance de la période de grâce du 24 septembre 2014 | 21 |
| 3.12. Derniers développements..... | 21 |
| 4. BILAN DES COÛTS DU PROJET..... | 23 |
| 5. CONCLUSION | 24 |

INTRODUCTION

1 Le 14 février 2012, Gaz Métro déposait un projet d'extension de réseau afin de desservir un
2 important client du secteur minier situé dans la municipalité de La Corne en Abitibi¹. De récents
3 développements, dont notamment la mise du client sous la protection de la *Loi sur les*
4 *arrangements avec les créanciers des compagnies*, amènent Gaz Métro à présenter le présent
5 rapport à la Régie.

6 Préalablement à la présentation de ces nouveaux développements, Gaz Métro décrit le contexte
7 du projet où il sera question du potentiel du marché du lithium, de la rentabilité attendue du projet
8 et également de l'évolution de la santé financière de Québec Lithium inc. (« Québec Lithium »).
9 Par la suite, elle fera un bref rappel de la preuve présentée dans le cadre de la demande
10 d'investissement ainsi que les suivis déposés dans le cadre des Rapports annuels 2012 et 2013.

¹ R-3785-2012, B-0005, Gaz Métro-1, Document 1.

1. LE CONTEXTE DU PROJET

1.1. LE POTENTIEL DU MARCHÉ DU LITHIUM

1 Le lithium est un produit dont la demande est prévue être en croissance significative au cours des
2 prochaines années.

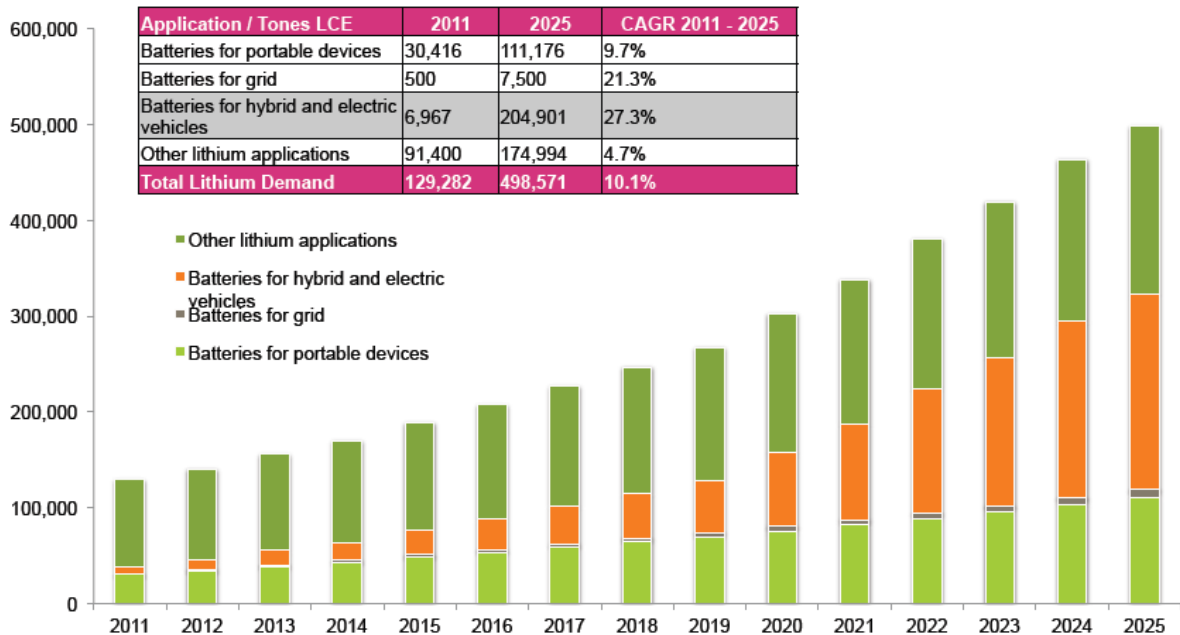
3 Il s'agit d'une composante essentielle requise pour le stockage de l'énergie (accumulateurs et
4 piles). Comme le coût du lithium dans les piles est négligeable, le lithium est peu à risque d'être
5 remplacé à court terme.

6 Les préoccupations actuelles au niveau de la sécurité des approvisionnements en énergie sont
7 bien réelles et beaucoup d'efforts sont présentement déployés pour développer de nouvelles
8 sources d'énergie. À lui seul, le transport est un secteur où l'on retrouve une portion significative
9 d'émissions de CO₂ reliées à l'énergie. Le développement de véhicules hybrides et électriques
10 fait en sorte que le lithium deviendra un produit en demande.

11 D'autre part, la presque majorité des piles utilisées dans les outils électroniques contiennent du
12 lithium. La croissance des outils de mobilité, tels les cellulaires, ordinateurs et tablettes, est
13 fulgurante et les baisses de prix auront vraisemblablement pour effet d'en accroître le niveau
14 requis de leur production. Le lithium est également largement utilisé pour la fabrication de
15 plusieurs outils rechargeables, ainsi que dans les verres résistants à la chaleur, la céramique, les
16 alliages d'aluminium et les huiles lubrifiantes.

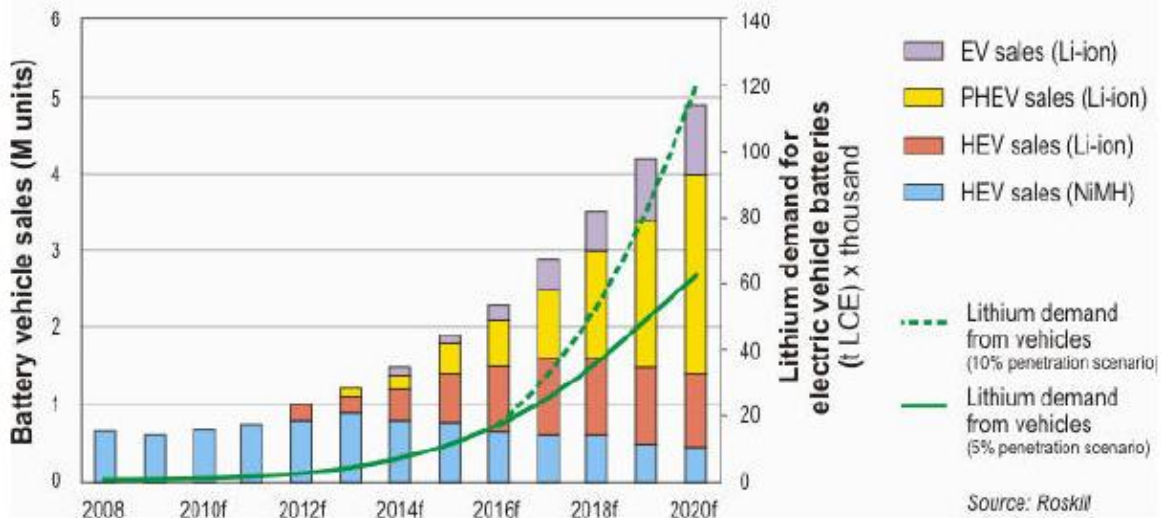
17 Le marché du lithium est donc un marché en plein développement et la croissance de la demande
18 annuelle pourrait atteindre de 7 à 10 % au cours des prochaines années. Les deux graphiques
19 suivants illustrent des estimations de croissance pour la demande en lithium.

Lithium Demand Forecast 2011 – 2025 (tones LCE)



LCE: Lithium Carbonate Equivalent
 CAGR: Compound Annual Growth Rate
 Source: signumBOX estimates, January 2012.

World: Electric vehicle production and lithium demand for electric vehicle batteries, 2008 - 2020



Source: Roskill

- 1 Pour ce qui est du positionnement des mines québécoises, le ministère de l'Énergie et des
- 2 Ressources naturelles (MÉRN) mentionnait sur son site Internet, dont l'extrait est fourni à

1 l'annexe 1 du présent document, que le Québec est bien positionné pour tirer parti des débouchés
2 sur les marchés au cours des prochaines années. Notamment, une fiscalité minière avantageuse
3 permettant le partage des risques, des infrastructures adéquates, des coûts d'approvisionnement
4 énergétique concurrentiels et une main-d'œuvre experte sont des atouts du Québec.

5 Ainsi, de par le potentiel de croissance du marché du lithium et ses aspects positifs sur
6 l'environnement, la réalisation d'un projet de mine de lithium à La Corne semblait et semble
7 encore prometteuse. Cette perspective est importante dans l'évaluation des différentes décisions
8 prises par Gaz Métro au cours des derniers mois et décrites aux présentes.

1.2. LA RENTABILITÉ ATTENDUE

9 Pour ce qui est de la rentabilité du projet de desserte de Québec Lithium, il faut rappeler que les
10 calculs du revenu requis ont été réalisés en utilisant des données conservatrices quant à la durée
11 estimée de la production. En effet, bien que la mine devait contenir des ressources prouvées qui
12 devaient permettre une exploitation d'une durée minimale de 15 ans, les forages démontraient
13 déjà qu'il était vraisemblable que la production puisse se continuer pour plus de 15 ans
14 additionnels. Le projet a malgré tout été défini, d'une manière économique, sur 15 ans, le client
15 devant effectuer des forages supplémentaires afin de confirmer le potentiel de production sur une
16 période de plus de 30 ans. Cette période de 15 ans correspondait à la durée minimale
17 d'exploitation de la mine.

18 Une contribution a été demandée au client et a été calculée et ajustée par la suite sur la base
19 d'un taux de rendement interne (TRI) de 7,52 %, soit le taux autorisé par la Régie lors du dépôt
20 du projet. Cette contribution était payable en trois versements.

21 Notons également que malgré les coûts supplémentaires engendrés en grande partie par les
22 reports du projet décrits lors des Rapports annuels 2012 et 2013, l'estimation des coûts de
23 réalisation du projet en date du 9 octobre 2014 est de 12 % supérieure à celle présentée lors de
24 la demande de raccordement initiale (tableau de la section 4 : 10 657 166 \$ / 9 507 861 \$). Cette
25 estimation des coûts de réalisation du projet est en ligne avec le budget révisé du projet en date
26 du 5 mai 2014.

1 Le projet de desserte de Québec Lithium, présenté par Gaz Métro le 14 février 2012, était basé
2 sur des prévisions prudentes, notamment de par la période conservatrice utilisée dans les
3 analyses économiques de l'étude.

1.3. LA SITUATION FINANCIÈRE DE QUÉBEC LITHIUM

4 Les démarches spécifiques du client sont décrites dans les sections suivantes. Toutefois,
5 Gaz Métro souligne d'ores et déjà que, tout au long du projet, Québec Lithium a déployé
6 beaucoup d'efforts afin de tenter d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser son projet.

7 Notons d'emblée que le client a obtenu une garantie de prêt du gouvernement du Québec de
8 60 M\$, tel qu'annoncé par le ministre Pierre Corbeil lors d'une conférence de presse tenue le
9 lundi 18 juin 2012, dont l'extrait est joint à l'annexe 2.

10 La compagnie RB Energy est née d'un arrangement financier entre Sirocco Mining et Canada
11 Lithium le 31 janvier 2014. Black Pearl Mineral Inc. a été formée en juillet 1995 et est devenue
12 Canada Lithium Corp. en janvier 2009. Pour sa part, Azure River Gold Inc. a été créée en 1987
13 et devenue Sirocco Mining Inc. en 2012.

14 L'arrivée de Sirocco a permis d'injecter des sommes additionnelles pour permettre la poursuite
15 du projet. Notons que le président et CEO de RB Energy, Richard Clark, était un membre de la
16 haute direction du « Lundin Group of Companies » en affaires depuis plus de trois décennies et
17 que Lukas Lundin, du Groupe Lundin, était le président du C.A. de Sirocco Mining. RB Energy
18 était donc supportée par une équipe aguerrie dans le monde des mines.

19 Le client a également conclu une émission d'actions le 28 avril 2014 générant quelque 22 M\$
20 pour poursuivre ses opérations².

21 Aucun signe ne pouvait laisser entrevoir, à Gaz Métro, que ce client encourait un risque particulier
22 de ne pas obtenir le financement requis afin de permettre la finalisation du projet et les signaux
23 du marché corroboraient cette perception de Gaz Métro. À cet égard, voici un extrait d'un article
24 publié dans le Financial Post du 17 octobre 2014 :

² « Les Preneurs fermes ont acquis, dans le cadre d'un « achat ferme » au moyen d'un prospectus simplifié, 32,4 millions d'actions ordinaires de la Société (les « **Actions** ») à un prix de 0,68 \$ par Action (le « **Placement** »). Les Preneurs fermes ont obtenu l'option d'acheter jusqu'à 15 % supplémentaires du Placement, pouvant être exercée en totalité ou en partie, en tout temps jusqu'à 30 jours à compter de la date des présentes. » (extrait du communiqué de RB Energy du 24 mai 2014)

1 « Despite some start-up problems in recent months, Vancouver-based RB seemed to be in an ideal
2 position. It was emerging as North America's only serious lithium producer, just as demand for the
3 metal is set to soar because of its use in electric vehicle batteries. Its management team was linked
4 to the legendary Lundin Group, a resource conglomerate with a fantastic track record of success.
5 Lundin companies do not just melt down like that. »

6 De plus, il importe de noter que Québec Lithium a suivi les recommandations émises par le MÉRN
7 (voir annexe 1) pour garantir la viabilité à long terme de l'exploitation de mines de lithium, incluant
8 la signature d'ententes à long terme avec les clients, la production de lithium de haute qualité et
9 la sécurisation d'un approvisionnement stable. En effet, Canada Lithium a signé un accord de
10 commercialisation avec Mitsui Corp. relativement à la distribution de carbonate de lithium au
11 Japon, en Chine et en Corée du Sud. Pour ce qui est de l'approvisionnement en gaz naturel,
12 Québec Lithium a signé un contrat de 10 ans avec Gaz Métro.

13 En plus de ses efforts pour obtenir du financement, Québec Lithium s'est également attaquée à
14 la distribution de sa production. Québec Lithium avait annoncé la signature de contrats
15 d'écoulement avec deux acheteurs, soit Tewoo-ERDC et Marubeni, respectivement le
16 12 novembre 2012 et le 10 janvier 2013 et annonçait le 5 août 2014 l'envoi d'une première
17 cargaison commerciale de lithium à Tewoo. Québec Lithium prévoyait atteindre sa production
18 commerciale à la fin de l'année 2014³. En septembre, le client a fait appel à SGS, firme d'experts
19 dans le domaine, afin de mobiliser une équipe d'ingénieurs en hydrométallurgie sur le site et
20 pouvoir ainsi respecter les échéances et atteindre la cible de production.

21 Ainsi, les efforts déployés par Québec Lithium afin d'obtenir du financement et commercialiser sa
22 production sont une perspective importante dont il faut tenir compte dans l'évaluation des
23 décisions prises par Gaz Métro dans le cadre du présent dossier. Il faut également considérer
24 l'impact majeur sur les démarches de financement qu'aurait pu avoir une décision de Gaz Métro
25 d'appliquer automatiquement la clause de déchéance du terme et l'arrêt des travaux de
26 raccordement considérant l'importance de l'approvisionnement en gaz naturel sur les coûts
27 d'opération de la mine La Corne. En effet, une fois le raccordement complété, des économies
28 significatives de coûts seront réalisées en raison du remplacement du propane par le gaz naturel,
29 totalisant environ 7 M\$ par année.

³ Le contrat de trois ans avec Marubeni était d'un minimum de 2 000 tonnes de carbonate de lithium jusqu'à un maximum de 5 000 tonnes. Le contrat de cinq ans avec Tewoo ERDC était d'un minimum de 12 000 tonnes de carbonate de lithium jusqu'à un maximum de 14 000 tonnes.

2. L'ÉVOLUTION DU PROJET

2.1. LA DEMANDE DE PROJET D'INVESTISSEMENT

1 Le coût du projet au moment de la demande d'investissement était évalué à 9 507 861 \$ et la
2 consommation annuelle à près de 24 820 000 m³ (avec un volume de 18 190 000 m³ pour la
3 première année seulement). Le terme initial du contrat au tarif D₄ était de 10 ans (correspondant
4 à un partage équitable du risque entre ce nouveau client et les clients existants) et Gaz Métro
5 évaluait la probabilité de livrer du gaz naturel au-delà du terme initial de ce contrat comme étant
6 élevée.

7 Malgré une possible exploitation sur une période de 30 ans, la réserve prouvée de la mine
8 prévoyait un premier stade de développement de 15 ans et le projet avait donc été défini, d'une
9 manière économique, sur cette durée minimale d'exploitation. La contribution de 5 043 000 \$
10 demandée au client a donc été établie sur cette période de 15 ans et était payable avant la mise
11 en gaz.

12 Le contrat en date du 2 février 2012 stipulait que la contribution de 5 043 000 \$ était payable en
13 trois versements égaux, soit un montant de 1 681 000 \$ payable le 1^{er} mars 2012, le 1^{er} août 2012
14 et à la date de mise en service ou au plus tard le 15 décembre 2012.

15 La portion d'investissement à assumer par Gaz Métro était donc de 4 464 861 \$. Le taux de
16 rendement interne (TRI) était alors de 7,52 %, le point mort de 1 an.

17 La construction devait commencer à la mi-août 2012 et se terminer à temps pour une mise en
18 service de l'unité de production en décembre 2012.

19 Le projet a été accepté par la décision D-2012-056 de la Régie en date du 3 mai 2012.

2.2. LE SUIVI AU RAPPORT ANNUEL 2012

20 Le calendrier de réalisation était révisé avec un début de projet à l'automne 2012 et une mise en
21 gaz à l'été 2013. Les coûts ainsi que la contribution du client étaient révisés légèrement à la
22 hausse avec un effet positif sur les coûts à encourir par Gaz Métro.

23 La portion d'investissement à assumer par Gaz Métro était, à ce moment, estimée être de
24 4 380 439 \$ et le TRI augmentait à 7,79 %.

1 Le contrat en date du 1^{er} août 2012 stipulait que la contribution de 5 500 000 \$ était payable en
2 trois versements, soit un montant de 1 834 000 \$ le 1^{er} février 2013 et deux montants de
3 1 833 000 \$ le 1^{er} mai 2013 et à la date de mise en service ou au plus tard le 1^{er} septembre 2013.

2.3. LE SUIVI AU RAPPORT ANNUEL 2013

4 Bien que le client soit en rodage en utilisant le propane, il reportait l'utilisation du gaz naturel et
5 la mise en gaz à l'été 2014 puisqu'il voulait prioriser d'autres investissements à la contribution
6 requise.

7 On y mentionnait qu'un nouveau contrat devrait alors être signé et que la contribution du client
8 serait calculée pour assurer la rentabilité du projet.

3. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

3.1. CORRESPONDANCE DU 5 MAI 2014 À LA RÉGIE

1 Tel que requis par la décision finale rendue dans le présent dossier (D-2012-056), et selon les
2 critères définis par la Régie dans sa décision D-2013-135 (paragr. 163 et 164), Gaz Métro a
3 informé la Régie en fonction des dernières informations disponibles en date du 5 mai 2014 sur
4 l'évolution des coûts qu'elle disposait. Les coûts assumés par Gaz Métro ayant été revus à la
5 hausse à la suite du report du projet en 2014, Gaz Métro en a avisé la Régie en date du 5 mai
6 2014. La contribution du client avait alors été revue à la baisse, mais permettait de maintenir le
7 TRI initial de 7,52 % grâce à l'augmentation des volumes du client qui passaient à 28 430 000 m³
8 annuellement.

9 Le contrat daté du 4 mars 2014 stipulait que la contribution de 4 709 789 \$ était payable en trois
10 versements égaux, soit un montant de 1 409 200 \$ payable le 31 mars 2014, le 30 juin 2014 et à
11 la date de mise en gaz ou au plus tard le 31 octobre 2014 puisque le client avait déjà effectué un
12 paiement de 482 189 \$ au cours de l'année 2013. Cette somme de 482 189 \$ représentait les
13 frais encourus par Gaz Métro à la suite du report du projet en 2013.

3.2. PREMIERS PAIEMENTS PAR QUÉBEC LITHIUM

14 La facture pour le premier versement de la contribution, due le 31 mars 2014, a été émise le
15 28 mars 2014 et encaissée par Gaz Métro le 7 avril 2014.

3.3. DÉFAUT DE PAIEMENT AU 30 JUIN 2014

16 Le 26 juin dernier, Québec Lithium a avisé Gaz Métro qu'elle était confrontée à un manque de
17 liquidités dû à un retard dans le démarrage de sa production commerciale, lui-même justifié par
18 des difficultés techniques rencontrées au niveau opérationnel. Elle mentionnait qu'elle ne serait
19 donc pas en mesure d'effectuer le deuxième versement de la contribution tel que prévu au 30 juin
20 2014 et demandait un report de quatre à six semaines pour effectuer le paiement.

21 En effet, elle mentionnait qu'à la suite du retard de l'automatisation du four (entre quatre à six
22 semaines), la production n'avait pas atteint le rythme commercial anticipé. La première livraison
23 de lithium à Tewoo était prévue pour l'été 2014. Cependant, Tewoo a jugé que les quantités alors
24 offertes par Québec Lithium n'étaient pas suffisantes et a indiqué vouloir attendre que des
25 livraisons plus volumineuses soient disponibles avant d'accepter de recevoir une livraison de la

1 part de Québec Lithium. Cette situation aurait soulevé des inquiétudes chez les investisseurs
2 puisque les revenus n'étaient pas au rendez-vous.

3 En vertu du contrat intervenu avec Québec Lithium, en présence d'un défaut de paiement d'un
4 versement à échéance, Gaz Métro avait la possibilité, en vertu d'une clause de déchéance du
5 terme, de cesser ses travaux et d'exiger le paiement intégral du solde de la contribution.
6 Gaz Métro croyait toutefois qu'une telle application automatique de la clause de déchéance du
7 terme aurait pour effet de complexifier davantage les discussions que Québec Lithium tenait avec
8 ses investisseurs et pourrait, conséquemment, nuire aux chances de réussite du projet.

9 Le premier versement de la contribution et le remboursement des frais encourus par Gaz Métro
10 ayant été versés dans des délais raisonnables, Gaz Métro pouvait s'attendre à ce que les
11 versements subséquents des sommes dues soient faits à l'expiration du délai additionnel requis
12 par Québec Lithium.

13 Ainsi, malgré la réception de l'avis de Québec Lithium du 26 juin 2014, dans un contexte où une
14 mine de lithium avait de bonnes perspectives de croissance et également dans un contexte où le
15 client était très proactif pour trouver les moyens de finaliser le projet, Gaz Métro a jugé qu'il était
16 préférable de ne pas appliquer automatiquement la clause de déchéance du terme. Elle entamait
17 toutefois des démarches sérieuses avec Québec Lithium afin de trouver des solutions.

3.4. DISCUSSIONS DE JUILLET 2014

18 Le 2 juillet, Gaz Métro a ainsi amorcé des discussions avec Québec Lithium à la lumière du défaut
19 de paiement du 30 juin. Gaz Métro a alors requis de Québec Lithium qu'elle fournisse, au plus
20 tard le 4 juillet, une garantie bancaire irrévocable pour le paiement du deuxième versement de la
21 contribution dans quatre ou six semaines. Gaz Métro a également offert à Québec Lithium, qu'à
22 défaut de pouvoir fournir une telle garantie bancaire, qu'elle s'engage à effectuer le deuxième
23 versement en trois paiements égaux les 4, 9 et 16 juillet. Gaz Métro a finalement requis que le
24 troisième versement de la contribution fasse l'objet d'une garantie bancaire.

25 Le 4 juillet, le client a demandé à Gaz Métro qu'un délai d'une semaine lui soit consenti afin qu'il
26 puisse réagir à la position formulée le 2 juillet. À cette date, Québec Lithium a néanmoins indiqué
27 qu'elle croyait être en mesure d'émettre rapidement un chèque d'un montant de 1,4 M\$ pour
28 couvrir la somme due au 30 juin. À défaut de pouvoir verser cette somme, Québec Lithium croyait
29 pouvoir émettre un premier chèque partiel et présenter une séquence de paiements progressifs.

1 À l'échéance du délai d'une semaine requis par Québec Lithium, soit le 11 juillet, cette dernière
2 avise Gaz Métro qu'elle attend une réponse de son syndicat bancaire le 14 juillet concernant un
3 financement susceptible de régler ses problèmes de liquidité. Québec Lithium a en effet indiqué
4 à Gaz Métro qu'une réponse de ce syndicat bancaire lui permettrait d'émettre un chèque, dans
5 un délai de 7 à 10 jours, couvrant le versement dû au 30 juin dernier. Québec Lithium a souligné
6 que dans l'éventualité où la réponse du syndicat bancaire était défavorable, elle poursuivrait
7 néanmoins ses discussions avec ce dernier et parallèlement, qu'elle tenterait de convaincre un
8 nouvel investisseur lui permettant d'avoir accès à des liquidités suffisantes. Ainsi, le 11 juillet
9 2014, Québec Lithium a indiqué à Gaz Métro que l'objectif qu'elle poursuivait consistait à pouvoir
10 payer, au plus tard le 1^{er} septembre 2014, l'entièreté du solde de la contribution (2,8 M\$). Le client
11 a par ailleurs indiqué qu'il poursuivait ses travaux de mise en production qui devrait atteindre
12 50 % de sa capacité à la fin du mois et de 75 à 80 % d'ici la fin septembre 2014.

13 À la lumière des développements et des représentations faites par Québec Lithium le 11 juillet,
14 un groupe de travail interne chez Gaz Métro a été mis sur pied dans le but de faire un statut sur
15 le projet.

3.5. RENCONTRE INTERNE DU 16 JUILLET 2014

16 Le groupe de travail mis sur pied devait examiner deux options : continuer les travaux associés
17 au projet ou arrêter ces travaux.

18 Afin d'alimenter ses réflexions et préparer une rencontre devant se tenir avec Québec Lithium le
19 18 juillet 2014, le groupe de travail a établi un portrait de la situation au 18 juillet 2014, comprenant
20 une estimation de coûts du projet engagés et à venir. Ainsi :

- 21 • les investissements déjà effectués étaient d'environ 3,9 M\$, le client ayant payé 1,9 M\$
22 de ce montant par le biais des premiers versements de contribution;
- 23 • l'arrêt des travaux impliquerait des coûts de démobilisation évalués à environ 1,0 M\$. La
24 démobilisation impliquerait des travaux sur une période d'environ trois semaines dont la
25 mise en tranchée des conduites soudées, le nettoyage des conduites enfouies et leur
26 mise sous pression (azote), le transport et l'entreposage des conduites non encore
27 enfouies, le retrait du roc dynamité dans les fossés et le reprofilage des fonds de fossé et
28 la réfection du terrain aux sites des travaux;

- 1 • un arrêt complet du projet dû à l'application de la clause de déchéance du terme aurait
2 entraîné une perte d'environ 3,0 M\$. En effet, Gaz Métro avait déjà investi 2,0 M\$ et les
3 coûts d'un arrêt du chantier (sans remobilisation subséquente) étaient évalués à environ
4 1,0 M\$;
- 5 • des coûts de mobilisation d'environ 1 M\$ devraient être défrayés lors d'une éventuelle
6 reprise des travaux. La mobilisation impliquerait des travaux sur une période d'environ
7 trois semaines visant notamment la remise en place des chemins d'accès, le transport et
8 le bardage des conduites le long du tracé, la réexcavation de certaines tranchées et le
9 retour à une production journalière équivalente à ce qu'elle était avant l'arrêt des travaux;
10 et
- 11 • si Gaz Métro décidait de poursuivre ses travaux jusqu'à l'achèvement du raccordement
12 de Québec Lithium, les coûts échoués maximaux étaient de 8,7 M\$ (soit les coûts totaux
13 du projet de 10,6 M\$ auxquels était soustrait le montant de 1,9 M\$ de contribution déjà
14 payé par Québec Lithium).

15 D'autre part, rappelons que :

- 16 • la mine affiche un potentiel de production qui s'étend sur un horizon de près de 15 ans,
17 voire sur une période de 30 ans;
- 18 • jusqu'à présent, près de 350 M\$ ont été investis dans la construction de la mine, ce qui
19 témoigne de la confiance des investisseurs dans le potentiel de la mine et dans la réussite
20 du projet, et ce, peu importe l'entreprise qui se trouve à sa tête;
- 21 • le risque que la mine ferme et qu'aucune autre entreprise ne reprenne le projet semble
22 relativement faible compte tenu de la valeur de l'investissement à ce jour et du fait que le
23 marché mondial du lithium est en forte demande et en croissance;
- 24 • le client a déployé de nombreux efforts pour poursuivre ses activités tout en tentant de
25 diverses façons d'obtenir le financement nécessaire. D'ailleurs, rappelons que le
26 gouvernement provincial avait déjà démontré son intérêt par une garantie de prêt de
27 60 M\$ plus tôt dans le projet. De plus, le gouvernement signifiait son intention de
28 s'impliquer à nouveau via un prêt-pont de 5 M\$ au cours de l'été 2014;
- 29 • RB Energy Inc. a annoncé qu'elle avait bon espoir de pouvoir débiter sa production
30 commerciale, lui assurant des entrées de fonds suffisantes pour rencontrer de nouveaux

engagements qui pourraient découler sous peu des négociations qui ont cours entre les parties quant aux modalités de paiement du solde de la contribution;

- aucune mise en gaz ne serait effectuée par Gaz Métro avant que le solde de la contribution ne soit entièrement payé ainsi que le versement du dépôt requis aux termes des *Conditions de service et Tarif*,
- le report de la mise en service occasionné par l'arrêt des travaux ferait en sorte que ceux-ci devraient se poursuivre, lors d'une éventuelle reprise, en période hivernale, augmentant du même coup les coûts du projet;
- l'arrêt du projet éliminait toute espérance de revenu pour le futur; et
- dans le cas où il y aurait eu arrêt du projet, des sommes additionnelles auraient vraisemblablement été réclamées par l'entrepreneur pour pertes d'opportunité et de productivité (notamment causé par des bris de séquence) qui n'ont pas été incluses dans l'analyse puisqu'elles étaient difficiles à estimer.

Le tableau ci-dessous résume les risques de coûts échoués pour la clientèle estimés au 18 juillet 2014 en cas de faillite du client avant la mise en gaz, selon divers scénarios. Des explications détaillées sont présentées par la suite.

| Coûts (M\$) | Scénario 1 Arrêt complet | Scénario 2 Arrêt temporaire ⁽¹⁾ | Scénario 3 Projet complété ⁽²⁾ | Scénario 4 Projet complété ⁽³⁾ | Projet mis en gaz ⁽⁴⁾ |
|--|--------------------------------|--|---|---|-------------------------------------|
| Coûts encourus | 3,9 | 10,6 | 10,6 | 10,6 | 10,6 |
| Coûts de fermeture (et remobilisation) | 1,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Coûts totaux | 4,9 | 12,6 | 10,6 | 10,6 | 10,6 |
| Contribution déjà payée | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 1,9 |
| Contribution payée avant mise en gaz | 0,0 | 2,8 | 1,4 | 0,0 | 2,8 |
| Frais d'arrêt du projet payés par client | 0,0 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Investissements | | | | | 5,9 |
| Risque (si faillite avant mise en gaz) | 3,0 | 5,9 | 7,3 | 8,7 | |

⁽¹⁾ La reprise des travaux implique le paiement complet du client : contribution et frais encourus.

⁽²⁾ Projet complété sans avoir dû procéder à un arrêt temporaire. Le client effectue le 2e versement.

⁽³⁾ Projet complété sans avoir dû procéder à un arrêt temporaire. Le client n'effectue pas le 2e versement.

⁽⁴⁾ Scénario correspondant au projet approuvé par la Régie

Dans le cas de l'arrêt complet du projet (scénario 1)

- 1 • Les coûts du projet auraient être limités à 3,9 M\$ au lieu de 10,6 M\$; et
- 2 • Des frais additionnels de fermeture d'environ 1,0 M\$ auraient été engendrés.

3 Dans le cas d'un arrêt des travaux, le risque de coûts échoués aurait donc été à la hauteur de
4 3,0 M\$ (coûts totaux de 4,9 M\$ – la contribution déjà payée de 1,9 M\$) puisqu'aucune
5 consommation n'était attendue.

Dans le cas d'un arrêt temporaire du projet (scénario 2)

7 Dans le cas d'un arrêt temporaire du projet, avec reprise éventuelle des travaux (il aurait été
8 possible de suspendre les travaux – le temps que le client obtienne son financement – mais aurait
9 eu pour effet d'augmenter le fardeau financier de Québec Lithium puisque ce dernier aurait dû
10 payer des frais supplémentaires de mobilisation et de démobilisation ce qui aurait pu nuire aux
11 chances de réussite du projet) :

- 12 • le projet aurait pu être complété avec des coûts estimés à 10,6 M\$;
- 13 • des frais supplémentaires de démobilisation et de remobilisation auraient été encourus
14 pour un montant évalué à 2,0 M\$; et
- 15 • le client aurait dû payer l'entièreté de la contribution ainsi que les frais liés à la suspension
16 des travaux pour que le projet soit remis sur pied (2,8 M\$ pour la contribution restante et
17 2,0 M\$ de frais encourus).

18 Le risque de coûts échoués aurait alors été à la hauteur de 5,9 M\$ (coûts encourus totaux de
19 12,6 M\$ – contribution et frais payés par le client de 6,7 M\$ avant le redémarrage des travaux).
20 Ce risque était semblable au risque de coûts échoués du scénario approuvé par la Régie (ci-
21 après « scénario de projet mis en gaz »), c'est-à-dire que le client arrête de consommer très
22 rapidement après la mise en gaz.

Si les travaux avaient été complétés sans suspension et avec 2^e versement (scénario 3)

- 24 • Le projet aurait pu être complété avec des coûts estimés à 10,6 M\$;
- 25 • En vue des efforts du client pour obtenir du financement, Gaz Métro estimait que le client
26 effectuerait le deuxième versement; et

- 1 • En cas de faillite du client avant la mise en gaz, le troisième et dernier versement de
2 1,4 M\$ n'aurait pas été reçu.

3 Le risque de coûts échoués aurait alors été à la hauteur de 7,3 M\$ (coûts encourus de 10,6 M\$
4 – contribution payée par le client de 3,3 M\$). Ce risque était de 1,4 M\$ supérieur au risque de
5 coûts échoués du scénario de projet mise en gaz » (7,3 M\$ - 5,9 M\$).

6 Si les travaux avaient été complétés sans suspension et sans 2^e versement (scénario 4)

- 7 • Le projet aurait pu être complété avec des coûts estimés à 10,6 M\$;
8 • En cas de faillite du client avant la mise en gaz, les deuxième et troisième versements de
9 1,4 M\$ n'auraient pas été reçus.

10 Le risque de coûts échoués aurait alors été à la hauteur de 8,7 M\$ (coûts encourus de 10,6 M\$
11 – contribution payée par le client de 1,9 M\$). Le risque additionnel par rapport au scénario « projet
12 mise en gaz » était de 2,8 M\$ (8,7 M\$ - 5,9 M\$).

13 Conclusion

14 Le risque de coûts échoués du scénario « projet mise en gaz » se situait à 5,9 M\$ dans ce projet,
15 soit l'investissement net de la contribution du client. Le risque à la suite d'un arrêt temporaire
16 (scénario 2) (5,9 M\$) était estimé être semblable à celui du scénario « projet mise en gaz ». D'autre part,
17 le risque était de 7,3 M\$ dans le cas où il y aurait poursuite du projet, mais que le client faisait
18 faillite avant le paiement du troisième versement (scénario 3). Dans le cas où Québec Lithium n'aurait pas payé le deuxième versement de la contribution (scénario 4), le risque aurait été augmenté de 1,4 M\$ et la somme totale à risque devenait alors de 8,7 M\$. Le risque additionnel maximal aurait donc été entre 1,4 M\$ et 2,8 M\$, comparativement à 3,0 M\$ en cas d'arrêt complet du projet. Dans ces cas, comme le projet serait complété, un nouveau client pourrait reprendre les activités de la mine et consommer du gaz naturel.

24 Dans le contexte où le client tentait d'améliorer son portrait de liquidités et les probabilités qu'il obtienne son financement semblaient élevées, Gaz Métro a donc considéré que l'arrêt ou la suspension des travaux n'aurait fait qu'ajouter une pression supplémentaire sur Québec Lithium, complexifier les discussions que cette dernière tenait avec des investisseurs, sans toutefois réduire sensiblement les risques de coûts échoués que Gaz Métro tentait de mitiger. Gaz Métro

1 a décidé qu'il était préférable de poursuivre les travaux ainsi que les discussions avec Québec
2 Lithium plutôt que d'appliquer la clause de déchéance du terme.

3.6. RENCONTRE DU 18 JUILLET 2014 ENTRE GAZ MÉTRO ET RB ENERGY

3 Une rencontre a lieu le 18 juillet entre Gaz Métro et Québec Lithium. Le client a alors proposé
4 qu'il ne fasse qu'un seul versement de 2,8 M\$, soit le solde total de la contribution, et ce, au
5 1^{er} septembre. Lors de cette rencontre, les représentants de Québec Lithium indiquent être en
6 discussion avec le gouvernement du Québec pour une aide financière qui pourrait prendre la
7 forme d'un prêt.

8 Lors de cette rencontre, Gaz Métro et Québec Lithium ont accepté de négocier un avenant au
9 contrat de distribution afin d'y prévoir de nouvelles modalités de paiement du solde de la
10 contribution.

11 Par ailleurs, lors des échanges du 18 juillet 2014, le client a mentionné qu'il travaillait sur plusieurs
12 fronts afin de régler la situation, soit :

- 13 1. obtenir un financement additionnel de la part des banques actuellement impliquées dans
14 le projet, mais celles-ci auraient demandé une semaine supplémentaire pour prendre leur
15 décision;
- 16 2. négocier avec un tiers pour obtenir des liquidités à court terme. Une réponse était
17 attendue à la fin de la semaine;
- 18 3. reprendre la production d'ici 24 à 48 heures afin de vendre un produit de grade inférieur
19 à deux nouveaux clients dans le but de générer des entrées de fonds significatives; et
- 20 4. rencontrer de nouveaux investisseurs potentiels susceptibles de mener à des ententes
21 dans un intervalle de trois ou quatre semaines.

22 Considérant le statut fait en date du 16 juillet et considérant les démarches sérieuses entreprises
23 par le client dont il faisait part à Gaz Métro en date du 18 juillet et également l'exigence que le
24 paiement complet de la contribution restante soit effectué au 1^{er} septembre 2014, Gaz Métro s'est
25 alors vue confortée dans son choix de continuer le projet. Elle continuait par contre à suivre de
26 très près les résultats des efforts de financement du client.

3.7. COMMUNIQUÉ DU 21 JUILLET 2014 DE RB ENERGY INC.

1 Le 21 juillet 2014, RB Energy Inc., qui détient 100 % des actifs de Québec Lithium, publiait un
2 communiqué mettant à jour l'information relative à l'avancement du projet de La Corne. Le
3 document est joint à l'annexe 3, mais certaines informations pertinentes sont résumées ci-
4 dessous :

- 5 • Annonce d'un retour en opération des installations de La Corne à la suite de la réalisation
6 de travaux de maintenance et de mise à niveau;
- 7 • Mention que la construction d'une conduite de gaz naturel était en cours et devait être
8 complétée selon l'échéance prévue du dernier trimestre de 2014. Une fois le
9 raccordement complété, des économies significatives de coûts seront réalisées en raison
10 du remplacement du propane par le gaz naturel;
- 11 • Des problèmes imprévus liés à un équipement (four) ont eu pour effet de retarder la
12 production du carbonate de lithium destiné à la vente. La compagnie ne prévoit donc pas
13 être en mesure d'atteindre les objectifs de production prévus en 2014;
- 14 • La production à des niveaux commerciaux ne serait vraisemblablement atteinte qu'au
15 cours du dernier trimestre de 2014 et la vitesse de croisière pourrait être retardée jusqu'au
16 premier trimestre de 2015;
- 17 • Les délais de production ont eu pour effet d'accroître l'épuisement des ressources
18 financières à un niveau plus grand qu'attendu;
- 19 • La compagnie recherche des sources additionnelles de financement pour permettre la
20 mise en service, atteindre la production commerciale et réaliser un flux de trésorerie
21 positif. Dans le cas où les efforts pour obtenir le financement ne permettraient pas une
22 injection de fonds au cours des prochaines semaines, des délais, des reports ou une
23 interruption des opérations de Québec Lithium seraient possibles jusqu'à l'atteinte d'une
24 solution financière; et
- 25 • Le président et chef de la direction de RBI, Rick Clark, mentionne que la compagnie était
26 dans une position unique au sein d'un marché en croissance qu'est le stockage d'énergie.
27 Le lithium est la pierre angulaire de ce marché et Québec Lithium est la seule exploitation

1 de lithium en roche dure (« hard rock lithium⁴ ») en Amérique du Nord et, à pleine capacité,
2 sera un des plus importants producteurs dans le monde.

3.8. CORRESPONDANCE DU 5 AOÛT 2014 À LA RÉGIE

3 Le 5 août 2014, Gaz Métro transmettait à la Régie, sous pli confidentiel, dans le dossier
4 R-3785-2012, une lettre précisant l'état de la situation du projet de La Corne. Cette lettre est jointe
5 à l'annexe 4⁵. Ayant été informée que le dossier R-3785-2012 n'était plus actif à la Régie, il a été
6 convenu que Gaz Métro allait reporter la transmission du présent suivi au cadre de l'actuel dossier
7 tarifaire.

3.9. AVENANT DU 26 AOÛT 2014

8 Le 26 août, Gaz Métro et Québec Lithium se sont entendues sur les termes d'un avenant au
9 contrat de distribution (« Avenant »). Cet Avenant stipule que le montant de la contribution
10 restante sera payable en deux versements, soit 1 409 200 \$ déjà payés et 2 818 400 \$ au plus
11 tard le 1^{er} septembre 2014.

12 De plus, l'Avenant apporte une modification à la clause de déchéance du terme en y mentionnant
13 qu'en cas de défaut de paiement à l'expiration d'une période de grâce de 21 jours suivant la
14 réception d'une notification par Gaz Métro d'un défaut de paiement, le client sera présumé avoir
15 retiré sa demande de raccordement. Ce faisant, il est prévu que le client devrait rembourser à
16 Gaz Métro l'ensemble des frais découlant des travaux de raccordement complétés à la date de
17 l'expiration de la période de grâce ainsi que les frais pour fermer le chantier. Ceci permettait à
18 Gaz Métro de réduire les sommes à risque de ce projet.

3.10. DÉFAUT DE PAIEMENT ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

19 Le 28 août, une facture au montant de 2 818 400 \$ plus taxes a été envoyée au client dont
20 l'échéance de paiement était le 1^{er} septembre. Le 3 septembre, une notification de défaut de
21 paiement a été transmise par Gaz Métro à Québec Lithium, conformément à ce qui était prévu à
22 l'Avenant. Dès lors, le client bénéficiait d'une période de grâce de 21 jours afin d'effectuer le
23 paiement de la facture émise le 28 août.

⁴ Le « hard rock lithium » est une forme d'exploitation de lithium qui se fait directement dans un gisement.

⁵ Le traitement confidentiel de cette lettre n'est plus requis compte tenu du récit des événements décrits dans le présent document.

1 Finalement, la compagnie a tenté une nouvelle démarche de financement par l'émission de
2 débetures pour un montant pouvant varier de 78 à 88 M\$, ce qui lui aurait permis de finaliser
3 son démarrage et lui permettre d'atteindre le rythme de production commerciale. Elle en a avisé
4 Gaz Métro le 15 septembre. Elle a également informé Gaz Métro de la complexité du processus
5 permettant de clore ses discussions avec le gouvernement afin de lui permettre d'obtenir un prêt
6 de 5 M\$. Québec Lithium a par ailleurs avisé Gaz Métro qu'elle aurait vraisemblablement besoin
7 d'un nouveau délai de quelques jours avant d'être en mesure de payer la facture de 2,8 M\$.

8 Le 21 septembre, Québec Lithium a informé Gaz Métro qu'elle estimait pouvoir conclure le
9 financement requis au début octobre et qu'elle devrait être en mesure de payer la facture émise
10 le 28 août après la période de grâce venant à échéance le 24 septembre.

11 Le 22 septembre, Gaz Métro a avisé le client que la mise en gaz ne se ferait que si la facture de
12 contribution du 28 août était payée à l'échéance de la période de grâce. Dans le cas contraire,
13 conformément à ce que prévoit l'Avenant, le client se verrait facturer l'ensemble des frais de
14 raccordement, y compris les frais reliés à l'injection d'azote dans la conduite.

15 Le 22 septembre, un communiqué de RB Energy mentionnait que les travaux en vue de la mise
16 en service de la mine de Québec Lithium progressaient bien. De plus, le conseil d'administration
17 évaluait des stratégies en vue d'améliorer son bilan financier en réduisant les niveaux de dette.
18 Un extrait de ce communiqué se retrouve à l'annexe 5.

3.11. ÉCHÉANCE DE LA PÉRIODE DE GRÂCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

19 À l'échéance de la période de grâce, le 24 septembre, le projet était très avancé. Les coûts pour
20 arrêter les travaux correspondaient essentiellement à finir le projet à l'exception de l'ajout d'azote
21 (surplus de 0,05 M\$) si le client n'était pas prêt à consommer au cours des semaines suivantes.
22 Le risque de coûts échoués ne changeait pas de façon significative si Gaz Métro arrêtait le projet.

23 À l'échéance de la période de grâce, Gaz Métro a décidé d'attendre la fin de l'échéance énoncée
24 par Québec Lithium pour l'émission de débetures, soit le 30 septembre.

3.12. DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

25 Le 8 octobre, RB Energy a publié un communiqué précisant que la compagnie n'avait pas été en
26 mesure d'obtenir les fonds requis pour maintenir ses opérations courantes et annonce la

1 cessation de ses opérations à La Corne. Gaz Métro a alors enclenché le processus visant une
2 facturation du projet à Québec Lithium, conformément à l'Avenant. Pour ce faire, Gaz Métro a
3 procédé à l'évaluation des coûts des travaux de raccordement réalisés et des travaux de
4 fermeture du chantier à venir. Un extrait de ce communiqué se retrouve à l'annexe 6.

5 Le 14 octobre, RB Energy s'est mise sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les*
6 *créanciers des compagnies* (« Loi »). Gaz Métro a pris acte de cette procédure et verra à faire
7 valoir ses droits conformément aux prescriptions de la Loi.

8 Le 22 octobre, Gaz Métro a signifié à Québec Lithium une facture découlant de l'application de
9 l'Avenant. En vertu de cette facture, Québec Lithium doit 10 078 481,41 \$ à Gaz Métro. La section
10 suivante, notamment, détaille ce montant.

4. BILAN DES COÛTS DU PROJET

1 Le tableau ci-dessous présente le sommaire des coûts réels et projetés du projet, depuis la
2 demande de raccordement jusqu'aux prévisions en date du 9 octobre 2014. Les données
3 présentées lors des Rapports annuels 2012 et 2013 ainsi que les données à la base de la lettre
4 du 5 mai 2014 adressée à la Régie sont également présentées.

| Montants en \$ | Dépôt | RA 2012 | RA 2013 Projection | 5 mai 2014 Projection | 9 oct 2014 | | |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-----------------------|--------------------------|-------------|------------|-------------|
| | | | | | Réel | Projection | Final |
| Coûts directs | 8 722 808 | 9 064 623 | 9 615 902 | 9 701 883 | 8 489 559 | 1 201 679 | 9 691 238 |
| Frais réservation tuyau | 0 | 0 | 90 471 | 90 471 | 90 471 | 0 | 90 471 |
| Sous-total | 8 722 808 | 9 064 623 | 9 706 373 | 9 792 354 | 8 580 030 | 1 201 679 | 9 781 709 |
| Frais généraux (9 %) | 785 053 | 815 816 | 865 431 | 873 169 | 764 060 | 108 151 | 872 211 |
| Intérêts capitalisés | | | | | 3 246 | 0 | 3 246 |
| Coûts totaux projet | 9 507 861 | 9 880 439 | 10 571 804 | 10 665 523 | 9 347 336 | 1 309 830 | 10 657 166 |
| Contribution client | (5 043 000) | (5 500 000) | (4 709 285) | (4 227 600) | (1 409 200) | 0 | (1 409 200) |
| Remboursement de coûts | 0 | 0 | (480 715) | (478 943) | (478 943) | 0 | (478 943) |
| Remboursement intérêts | | | | | (3 246) | 0 | (3 246) |
| | (5 043 000) | (5 500 000) | (5 190 000) | (4 706 543) | (1 891 389) | 0 | (1 891 389) |
| Total Gaz Métro avant facturation | 4 464 861 | 4 380 439 | 5 381 804 | 5 958 980 | 7 455 947 | 1 309 830 | 8 765 777 |
| Contribution facturée au client | | | | | | | (2 818 400) |
| Coûts facturés au client | | | | | | | (5 947 377) |

Note : Les intérêts ont été capitalisés sur le solde du compte de frais reportés du projet au taux du coût moyen pondéré du capital autorisé par la Régie lorsque le projet était exclu de la base de tarification. Ces intérêts capitalisés ne sont pas indiqués dans les rapports de suivi du projet du rapport annuel puisque ces montants ne font pas partie des montants de la demande d'investissement.

5 La facture émise le 20 octobre 2014 au nom de Québec Lithium fait état d'une contribution déjà
6 facturée, mais non payée de 2 818 400 \$ (3 240 455,40 \$ avec taxes) et de frais additionnels
7 d'un montant de 5 947 377,27 \$ (6 837 977,01 \$ avec taxes) équivalant au remboursement des
8 coûts encourus par Gaz Métro en date de l'émission de la facture. La facture est jointe à
9 l'annexe 7.

10 Dans la mesure où Québec Lithium s'est mise sous la protection de la Loi et que l'issue de la
11 situation est encore inconnue et incertaine, Gaz Métro a jugé bon de conserver le montant facturé
12 de 5,9 M\$ dans sa base de tarification. Gaz Métro effectuera un suivi auprès de la Régie au
13 moment opportun.

5. CONCLUSION

1 Tel qu'il appert de la chronologie des faits reproduite à la section 2 des présentes, une analyse
2 de l'état de la situation s'est faite en continu, dès l'annonce faite par Québec Lithium, le 26 juin
3 2014, d'un défaut de paiement au 30 juin suivant. Par ailleurs, des analyses détaillées de l'état
4 de la situation ont été faites à deux occasions, soit vers le 18 juillet 2014, après le défaut de
5 paiement du 30 juin et également en date du 24 septembre 2014, après l'expiration du délai de
6 grâce de 21 jours suivant la nouvelle échéance de paiement au 1^{er} septembre.

7 Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro soumet qu'elle a pris les décisions qui se devaient
8 d'être prises à l'égard de Québec Lithium, et ce, dans l'intérêt de sa clientèle.

9 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du présent rapport et demeure disponible**
10 **pour donner suite à toute demande que la Régie jugera pertinente eu égard à ce dossier.**

ANNEXE 1

**EXTRAIT DE L'ARTICLE INTITULÉ
LE LITHIUM AU QUÉBEC : LES PROJETS MINIERS D'ACTUALITÉ,
PARU DANS LE BULLETIN D'INFORMATION MINIÈRE DE QUÉBEC MINES
PUBLIÉ EN JUIN 2011
PAR LE MINISTÈRE ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC**

Adresse URL : <https://www.mern.gouv.qc.ca/mines/quebec-mines/2011-06/lithium.asp>

Le lithium au Québec : les projets miniers d'actualité

Denis Raymond, ing.
Direction générale du développement de l'industrie minérale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

[...]

La place du Québec

La Chine, l'Inde et l'Amérique du Nord seront les principaux moteurs du marché du lithium liés au développement des véhicules électriques et de l'électronique. Une croissance de la demande de 7 à 8 % par année est anticipée d'ici à 2025. Cependant, un marché oligopolistique, de nouveaux projets miniers apportant plus de carbonate de lithium sur le marché, l'incertitude sur la percée des véhicules électriques et de nouveaux types d'accumulateurs à l'étude font craindre des soubresauts dans le marché du lithium pour les prochaines années. Des fluctuations à la baisse des prix sont à prévoir au détriment des exploitations les plus coûteuses à exploiter.

Dans ce contexte, le Québec est bien positionné pour tirer parti des débouchés sur les marchés au cours des prochaines années. En compétition avec des projets d'expansion en Amérique du Sud (saumures) et en Australie (pegmatites), nos exploitants devront s'assurer de fournir un produit de haute qualité et un approvisionnement stable et de signer des contrats à long terme avec une clientèle fidèle. L'industrie minière devra démontrer sa capacité à découvrir et à mettre en valeur de nouvelles ressources minérales comme le lithium et faire preuve d'innovation. Une fiscalité minière avantageuse permettant le partage des risques, des infrastructures adéquates, des tarifs d'électricité concurrentiels et une main-d'œuvre experte sont des atouts du Québec.

Comme des fabricants chinois de batteries semblent privilégier autant les approvisionnements de source minérale (spodumène) que de source chimique (saumures), leurs appuis aux projets seraient importants.

Si les conditions gagnantes sont réunies, le Québec aura une première mine de lithium et une première usine de carbonate de lithium dès 2013. De plus, on peut penser que d'ici à 2014 et 2015, deux autres exploitations minières et possiblement une autre usine de carbonate de lithium pourraient voir le jour. Cela signifierait de nouveaux pôles d'activité minière tant en Abitibi, au nord de Chibougamau, qu'à la Baie-James. De plus, une partie du carbonate de lithium produit alors au Québec pourrait servir à approvisionner des fabricants de composantes et d'accumulateurs du Québec.

ANNEXE 2

**EXTRAIT D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE PUBLIÉ SUR LE SITE
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS DU QUÉBEC**

Adresse URL : http://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=7278&cHash=d03a1b519f8bce97682c92ac3ee63488

communiqué de presse

Le ministre Pierre Corbeil confirme une garantie sur un prêt à l'entreprise Québec Lithium inc. pour un projet de près de 250 M\$

Val-d'Or, le 18 juin 2012 - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec et député d'Abitibi-Est, Pierre Corbeil, annonce, au nom du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Sam Hamad, l'attribution, par l'entremise d'Investissement Québec, d'une garantie de prêt de 60 M\$ à l'entreprise Québec Lithium inc. Ce soutien financier gouvernemental permettra à Québec Lithium d'exploiter un gisement de minerai de lithium.

Ce projet renforcera la présence québécoise dans l'industrie de la fabrication de batteries au lithium, un secteur en croissance et prioritaire pour le Québec. D'ailleurs, le projet s'inscrit dans la volonté gouvernementale de faire progresser les technologies vertes, comme indiqué dans le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, tout en consolidant cette filière industrielle.

« Avec l'explosion des prix du pétrole et l'introduction des véhicules électriques, les experts prédisent que la demande pour le lithium pourrait tripler d'ici 2020. Ces pronostics encourageants expliquent notre intérêt pour ce projet qui aura un retentissement économique important pour la région tant durant les phases de construction que d'exploitation. Plus encore, les retombées fiscales totales du projet sur un horizon de 10 ans s'élèvent à 34,4 M\$ », a fait savoir le ministre Pierre Corbeil.

Le projet comprend aussi la construction d'un concentrateur et d'une usine de transformation du minerai en carbonate de lithium, un élément essentiel dans la fabrication de batteries au lithium.

Ce projet dont la valeur totale est estimée à près de 250 M\$ créera près de 200 emplois dans les environs de la municipalité de La Corne, en Abitibi-Témiscamingue.

« C'est un projet extrêmement profitable pour l'économie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour les travailleurs, mais aussi pour tout le Québec. Sa réalisation entraînera la création d'une main-d'œuvre spécialisée et pourrait inciter davantage de jeunes à s'orienter vers les carrières liées au secteur minier », a ajouté M. Corbeil.

Québec Lithium inc. a été constituée en décembre 2009 aux fins du présent projet. L'entreprise est la filiale de Canada Lithium Corporation, une société publique canadienne spécialisée dans l'exploration et la mise en production de sites miniers réputés pour contenir du lithium. Selon la société, le projet pourrait mener à l'exploitation de la troisième mine de lithium en importance au monde, employant 250 personnes dans sa phase de construction et près de 200 durant la période d'exploitation. Canada Lithium prévoit commercialiser ses produits au Québec, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

« Il y a peu d'endroits sur la planète où la concentration en lithium permet une exploitation économiquement rentable. Nos efforts de recherche ont porté leurs fruits et maintenant, grâce au soutien du gouvernement du Québec, nous pouvons passer à la phase suivante, embaucher de nombreux travailleurs et nous rapprocher de l'exploitation du gisement », a expliqué le président et directeur général de Canada Lithium, M. Peter Secker.

Pour plus de renseignements sur les programmes et les services du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, visiter le www.mdeie.gouv.qc.ca.

– 30 –

Pour recevoir en temps réel les communiqués de presse du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, s'inscrire au fil RSS approprié en vous rendant au : www.economie.gouv.qc.ca/rss.

Source(s) :

Pascale Dumont-Bédard

Attachée de presse

Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

418 380-2525

Renseignement(s) :

Chantal Corbeil

Porte-parole
Investissement Québec
514 873-0712

Jean-Pierre D'Auteuil

Responsable des relations avec les médias
Service des affaires publiques
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
418 691-5698, poste 4868

ANNEXE 3

**EXTRAIT D'UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2014
PAR RB ENERGY**

Adresse URL : [HTTP://WWW.RB-E.COM/S/NEWSDETAILS.ASP?YEAR=2014&ID=1860677](http://www.rb-e.com/s/newsdetails.asp?year=2014&id=1860677)

NEWS RELEASES

July 21, 2014

RB Energy Provides an Update on the Quebec Lithium Project

VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA--(Marketwired - July 21, 2014) - RB Energy Inc. (the "Company" or "RBI" or "RB Energy") (TSX:RBI)(OTCQX:RBEIF) is pleased to report that, following a scheduled maintenance and upgrade shutdown, the Quebec Lithium Plant is now back in operation. During this recent shut-down a number of planned upgrades and maintenance programs were carried out. These included a re-line of the rod mill, modifications to the grizzly in the crushing circuit and the tie-in of the new primary optical ore sorter. Commissioning of the ore sorter is expected to be completed over the next couple of weeks. The ore sorter will decrease ore dilution going into the flotation circuit which will increase the concentrate grade going into the kiln and improve the conversion of α spodumene to β spodumene and the volume of lithium carbonate production.

Operating improvements and upgrades to the kiln continue during commissioning and include changes to the kiln product handling system and the automation of its control system. At the same time, minor modifications are being made to the final stage of the battery grade circuit to enable volume production of this high end product.

Currently the plant is focused on building to commercial production volumes of technical grade material and achieving regular delivery of product to our off-take partners. The price differential between technical and battery grade lithium carbonate is approximately 15%.

The diversion of a minor road running through the open pit is close to completion. The diversion will be completed by the end of Q3 2014 and will allow full access to the open pit. The construction of a natural gas pipeline to the mine site is well underway and on schedule for completion in Q4 2014. Once the line is connected, the operation will realize significant cost savings by switching from trucked in propane to natural gas.

The unexpected commissioning issues encountered with the kiln and with the conversion of technical to battery grade lithium carbonate have extended the commissioning timelines and delayed production of commercial volumes of lithium carbonate for sale. As a result, the Company does not expect to reach its original production targets for 2014. It is now anticipated that commercial production levels will not be realized until Q4 2014 and that name plate production may be delayed until Q1 2015.

The delays in the ramp up of production have accelerated the depletion of the Company's treasury to a greater extent than anticipated. As a result, the Company is working to secure additional sources of funding to complete commissioning, achieve commercial production and realize positive operating cash flow. Management is engaged in discussions with a number of parties including its banking syndicate and strategic and other potential investors, towards an injection of funds over the next few weeks. However, should such funding efforts not be successful, this could result in delay, postponement or interruption of operations of the Québec Lithium operation until a financial solution is achieved.

Commenting on the Company's activities to date in Quebec, Rick Clark, President and CEO of RBI said, "We are at a critical time in our commissioning efforts at the Quebec Lithium operation. The important step of maintaining continuous production will be achieved after overcoming our unexpected operational challenges. Our toes are on the finish line and we are committed to completing the commissioning process as quickly and efficiently as possible. To achieve this, we are engaged in financing discussions with various parties to secure our short term cash flow requirements. We are in a unique position in this very exciting and growing power storage market. Lithium is the cornerstone of this market and Quebec Lithium is the only hard rock lithium operation in North America and at full production will be one of the largest producers in the world."

About RB Energy Inc.

RBI currently owns Aguas Blancas, a producing iodine mine in northern Chile, and Quebec Lithium near La Corne, Quebec. The Aguas Blancas operation is in production. The Quebec Lithium operation has completed construction and is in the commissioning phase. For more information regarding RBI, please refer to its public filings available at www.sedar.com.

The technical contents of this release have been reviewed by Mr. Kevin Ross, Eur. Ing., a Qualified Person pursuant to NI-43-101. Mr. Ross is Chief Operating Officer of the Company and a Member of The Institute of Materials, Minerals and Mining.

Forward-Looking Statements

Certain information contained in this news release, including any information relating to the state of the lithium and iodine industries; statements regarding our ability and the timing to achieve and sustain commercial production and name-plate production levels of iodine; our ability to secure additional financing; our ability to secure commercial orders from our customers; and our ability to become a material player in the lithium market are "forward-looking statements". These forward-looking statements relate to future events or future performance and reflect the Company's expectations regarding the future growth, results of operations, business prospects and opportunities of RBI. These forward-looking statements also reflect the Company's current internal projections, expectations or beliefs and are based on information currently available to the Company. In some cases forward-looking information can be identified by terminology such as "may", "will", "should", "expect", "intend", "plan", "anticipate", "believe", "estimate", "projects", "potential", "scheduled", "forecast", "budget" or the negative of those terms or other comparable terminology. The estimates and assumptions of RBI underlying the forward-looking statements in this news release may prove to be incorrect. Assumptions upon which such forward looking information include, among other things, successful and timely commissioning, ramp-up and production at the Québec Lithium Project; the lack of any further significant capital expenditures during the commissioning stage or to bring the hydrometallurgical process plant into production; the continuing support and cooperation of RBI's off-take partners; as well as financial predictions premised on such assumptions. Although the Company believes that the forward-looking information contained in this news release is based on reasonable assumptions, readers cannot be assured that actual results will be consistent with such statements. Accordingly, readers are cautioned against placing undue reliance on forward-looking information. RBI expressly disclaims any intention or obligation to update or revise any forward-looking information, whether as a result of new information, events or otherwise, except in accordance with applicable securities laws.

On behalf of the Board,

Richard P. Clark, President and CEO



1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3

tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique sénior
Affaires réglementaires et Réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR MESSAGER

SOUS PLI CONFIDENTIEL

Le 5 août 2014

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau de distribution jusqu'à la municipalité de La Corne
Notre dossier : 312-00528
Dossier Régie : R-3785-2012

Chère consœur,

Le 5 mai dernier, Gaz Métro informait la Régie des nouveaux coûts assumés par Gaz Métro dans le dossier mentionné en titre, soit dorénavant 5 958 980 \$.

À cette occasion, Gaz Métro soulignait également que la contribution du client, Québec Lithium, prévue au contrat intervenu le 4 mars 2014 (« Contrat ») était de 4 709 789 \$. Le Contrat prévoit le paiement de cette contribution en 4 versements, dont les troisième et quatrième versements de 1 409 200\$ chacun (plus taxes) venaient à échéance respectivement le 30 juin 2014 et à la date de mise en gaz (ou au plus tard le 31 octobre 2014).

Gaz Métro désire informer la Régie des faits suivants à l'égard du 3^e versement ainsi que de la décision qu'elle a prise quant à la poursuite des travaux.

Le 26 juin dernier, Québec Lithium a avisé Gaz Métro qu'elle ne pourrait effectuer, à la date convenue au Contrat, ledit 3^e versement (ci-après « Situation »). Québec Lithium a indiqué que la Situation s'expliquait par un manque de liquidités dû à un retard dans le démarrage de sa production commerciale, lui-même justifié par des difficultés techniques rencontrées au niveau opérationnel.

Des rencontres et échanges entre les membres de la direction de Gaz Métro et de Québec Lithium ont eu lieu depuis la réception de l'avis du 26 juin. Ces échanges visaient à permettre à Québec Lithium d'expliquer davantage la Situation et de tenter d'explorer des pistes de solutions afin d'éviter l'application de la clause de déchéance du terme prévue au paragraphe *in fine* de la clause 3 du Contrat. L'application de cette clause permettrait en effet à Gaz Métro d'interrompre les travaux de raccordement et de réclamer la totalité du solde de la contribution avant de poursuivre les travaux.

Le 21 juillet 2014, RB Energy Inc., qui détient 100% des actifs de Québec Lithium, émettait un communiqué mettant à jour l'information relative à l'avancement du projet de La Corne. Nous joignons une copie du communiqué à la présente.

À la suite des rencontres et échanges avec les représentants de Québec Lithium, Gaz Métro a décidé de ne pas appliquer la clause de déchéance du terme et de poursuivre les travaux de raccordement. Cette décision repose notamment sur les motifs suivants :

- Tel qu'il appert de la preuve versée dans le présent dossier (pièce Gaz Métro-1, Document 1, p. 4), la mine de La Corne affiche un potentiel de production qui s'étend sur un horizon de près de quinze ans, voire sur une période de 30 ans (pièce Gaz Métro-2, Document 1, Q/R 1.1);
- D'ailleurs, jusqu'à présent, près de 350 millions de dollars ont été investis dans les installations de La Corne, ce qui témoigne de la confiance des investisseurs dans le potentiel de la mine et dans la réussite du projet, et ce, peu importe l'entreprise qui se trouve à sa tête;

-
- Par ailleurs, RB Energy Inc., propriétaire des actifs de Québec Lithium, a annoncé qu'elle était confiante de pouvoir débiter sa production commerciale, tel qu'il appert de communiqués du 21 juillet et 5 août 2014 joints à la présente, lui assurant des entrées de fonds suffisantes pour rencontrer de nouveaux engagements qui pourraient découler sous peu des négociations qui ont cours entre les parties quant aux modalités de paiement du solde de la contribution;
 - Gaz Métro envisage avoir complété ses travaux de raccordement pour le début octobre 2014 (dans la mesure où il n'y a pas d'interruption des travaux);
 - Aucune mise en gaz ne serait effectuée par Gaz Métro avant que le solde de la contribution ne soit entièrement payé ainsi que le versement du dépôt requis aux termes des *Conditions de service et Tarif*;
 - Par ailleurs, l'application de la clause de déchéance du terme impliquerait l'arrêt des travaux et, conséquemment, des coûts de démobilisation évalués à environ un million de dollars en date du 18 juillet 2014. La démobilisation impliquerait des travaux sur une période d'environ trois semaines visant notamment la mise en tranchée des conduites soudées, le nettoyage des conduites enfouies et leur mise sous pression (azote), le transport et l'entreposage des conduites non encore enfouies, le retrait du roc dynamité dans les fossés et le reprofilage des fonds de fossés, la réfection du terrain aux sites des travaux;
 - Aux fins d'une éventuelle reprise des travaux, Gaz Métro évalue, en date du 18 juillet 2014, qu'elle devrait défrayer des coûts de mobilisation d'environ un million de dollars. La mobilisation impliquerait des travaux sur une période d'environ trois semaines visant notamment la remise en place des chemins d'accès, le transport et le bardage des conduites le long du tracé, la réexcavation de certaines tranchées, le retour à une production journalière équivalente à ce qu'elle était avant l'arrêt des travaux;
 - De plus, le retard occasionné par l'arrêt des travaux ferait en sorte que ceux-ci se poursuivraient, lors d'une éventuelle reprise, en période hivernale, augmentant du même coup les coûts du projet;

- Ce retard ferait également en sorte que le client devrait poursuivre un approvisionnement coûteux en propane cet hiver, contribuant du même coup à augmenter ses dépenses d'exploitation et à réduire ses liquidités;

Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro croit que la poursuite des travaux constitue la décision la plus prudente à tous égards.

Nous demeurons à la disposition de la Régie afin de répondre à toute question relative à la présente.

Nous vous prions d'accepter, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

ANNEXE 5

**EXTRAIT D'UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2014
PAR RB ENERGY**

Adresse URL : <http://www.rb-e.com/s/newsdetails.asp?Year=2014&ID=1879074>

RB Energy Provides a Corporate Update and Announces Decision to Initiate a Sale Process for Aguas Blancas

VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA--(Marketwired - Sept. 22, 2014) - RB Energy Inc. (the "Company" or "RBI") (TSX:RBI) (OTCQX:RBEIF) is pleased to report continued positive progress in the commissioning of the Quebec Lithium plant. Recently (News Release dated September 15, 2014), SGS Canada Inc ("SGS"), an independent consulting firm, confirmed the process design and ability to ramp up to name plate production levels (20,000 tpa) of lithium carbonate in Q1 2015. The Company has engaged SGS to mobilize a team of hydrometallurgical engineers to site to assist in meeting these timelines and achieving the production target.

In anticipation of an increased production profile at Quebec Lithium, the Board of Directors has determined that it will focus the Company's business and management efforts on lithium and as such will consider strategies to strengthen RBI's balance sheet by reducing the current levels of debt. Further, the Company recognizes that the market is not attributing appropriate value to the Aguas Blancas iodine operation in Chile. The Company's latest NI43-101 technical report dated December 19, 2013 reported an after-tax net present value of \$156 million¹ for Aguas Blancas at a discount rate of 10%.

Consequently, upon completion of the convertible debenture offering that the Company is currently undertaking (News Release dated September 15, 2014), the Company plans to initiate a formal process to identify opportunities to maximize value for Aguas Blancas. Any proceeds from a sale of some or all of the Company's interest in Aguas Blancas as a result of such strategic process would be used to improve the financial position of the Company. If Aguas Blancas were sold in its entirety, RB Energy would become a pure lithium story with the only hard rock lithium operation in North America.

The technical contents of this release have been reviewed by Mr. Kevin Ross, Eur. Ing., a Qualified Person pursuant to NI 43-101 and the Chief Operating Officer of the Company.

About RB Energy Inc.

RBI is a Canadian company formed pursuant to the arrangement involving Sirocco Mining Inc. and Canada Lithium Corp. It currently owns Aguas Blancas, an iodine producing mine in northern Chile, and the Québec Lithium Project near Val d'Or, the geographical heart of the Québec mining industry. The Aguas Blancas mine is currently in production. The Québec Lithium Project has completed construction and is in the commissioning phase. For more information regarding RBI, please refer to its public filings available at www.sedar.com.

¹ The estimated net present value is based on Aguas Blancas' December 31, 2012 mineral resources and reserves. As at December 31, 2013 the proven and probable reserves showed a 5% increase in contained iodine.

ANNEXE 6

**EXTRAIT D'UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2014
PAR RB ENERGY**

Adresse URL : <http://www.rb-e.com/s/newsdetails.asp?Year=2014&ID=1884074>

NEWS RELEASES

October 08, 2014

RB Energy Provides Update

VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA--(Marketwired - Oct. 8, 2014) - RB Energy Inc. (the "Company" or "RBI") (TSX:RBI)(OTCQX:RBEIF) reports that, further to its press release dated October 3, 2014, the Company has not secured the funding required to maintain current operations.

As a result, and in an effort to curtail costs, the Company has halted operations at its Quebec Lithium Project and has temporarily laid off all employees other than those employees required to maintain the Quebec Lithium Project on a care and maintenance basis.

The Company also announces that Messrs. Ron Hochstein, Robert Chase and Pablo Mir have resigned as directors of the Company. The Company's board of directors is now comprised of Messrs. Kerry Knoll, Richard Clark, Simon Jackson, Peter Secker, Stephane Bertrand and Ian MacDonald.

The Company will provide further updates as developments occur.

About RB Energy Inc.

RBI is a Canadian company formed pursuant to the arrangement involving Sirocco Mining Inc. and Canada Lithium Corp. It currently owns Aguas Blancas, an iodine producing mine in northern Chile, and the Québec Lithium Project near Val d'Or, the geographical heart of the Québec mining industry. For more information regarding RBI, please refer to its public filings available at www.sedar.com.

Forward-Looking Statements

Certain information contained in this news release, including any information relating to the development and commissioning of the Quebec Lithium project, any potential sources of funding, temporary shutdown of operations at the Quebec Lithium project and the ability to continue operations with limited liquidity are "forward-looking statements". These forward-looking statements relate to future events or future performance and reflect the Company's expectations regarding the future growth, results of operations, business prospects and opportunities of RBI. These forward-looking information also reflect the Company's current internal projections, expectations or beliefs and are based on information currently available to the Company. In some cases forward-looking statements can be identified by terminology such as "may", "will", "should", "expect", "intend", "plan", "anticipate", "believe", "estimate", "projects", "potential", "scheduled", "forecast", "budget" or the negative of those terms or other comparable terminology. The estimates and assumptions of RBI underlying the forward-looking statements in this news release may prove to be incorrect. Assumptions upon which such forward looking information is based include, among other things, the development and commissioning of the Quebec Lithium project, the Company's ability to

obtain funding, the impact of the temporary shutdown of operations at the Quebec Lithium project and adequate liquidity to support its activities. Although the Company believes that the forward-looking information contained in this news release is based on reasonable assumptions, readers cannot be assured that actual results will be consistent with such statements. Accordingly, readers are cautioned against placing undue reliance on forward-looking information. RBI expressly disclaims any intention or obligation to update or revise any forward-looking information, whether as a result of new information, events or otherwise, except in accordance with applicable securities laws.

On behalf of the Board,

Richard P. Clark, President and CEO

INVOICE

Julie Bisson
Contrôle des coûts et immobilisations
1717 du Havre
Montreal, Qc
H2K 2X3

Tel.: 514-598-3147
Fax:

| | |
|---------------------|------------------|
| <u>INVOICE NO:</u> | 0301-101598 |
| <u>DOCUMENT NO:</u> | |
| <u>DATE:</u> | October 20, 2014 |
| <u>CLIENT NO:</u> | 3061 |

Bill to :

Québec Lithium Inc.
Attn : Mr. Kevin Ross

500, Route du Lithium

**La Corne
Canada**

**QC
JOY 1R0**

Telephone: 514-842-9949

Fax:

E-mail:

In reference to Rider No. 1 to the Services Contract D4-Stable service dated August 26th 2014

| <u>DESCRIPTION:</u> | <u>TAX</u> | <u>QTY</u> | <u>UNIT PRICE</u> | <u>AMOUNT</u> |
|--|-------------------|------------|-------------------|--|
| Actual cost of work done | | | | \$ 9 347 336,40 |
| Committed costs | | | | <u>\$ 1 309 830,00</u> |
| Total projected project costs | GST & QST | 1,0 | 10 657 166,40 | 10 657 166,40 CAD \$ |
| Project costs reimbursed by the customer | | | | |
| invoice # 0301-101218 | | | | (\$90 471,40) |
| invoice # 0301-101219 | | | | (\$359 591,71) |
| invoice # 0301-101285 | | | | <u>(\$32 126,02)</u> |
| Total costs reimbursed | GST & QST | 1,0 | (482 189,13) | (482 189,13) CAD \$ |
| Contribution paid by the customer (invoice # 8000059461) | GST & QST | 1,0 | (1 409 200,00) | (1 409 200,00) CAD \$ |
| Outstanding Billed contribution (invoice # 8000072366) | GST & QST | 1,0 | (2 818 400,00) | (2 818 400,00) CAD \$ |
| | | | | <u>5 947 377,27</u> |
| <u>GST Registration :</u> | 121411813 | | <u>GST</u> | 297 368,86 |
| <u>QST Registration :</u> | 1010997280 TQ0001 | | <u>PST</u> | 593 250,88 |
| <u>HST Registration :</u> | 121411813 | | <u>HST</u> | |
| | | | | <u>TOTAL TAX 890 619,74</u> |
| | | | | <u>TOTAL INVOICE 6 837 997,01 CAD \$</u> |

Terms of payment : Payable upon receipt without discount

Please send payment by bank transfert (WIRE) to:

NATIONAL BANK OF CANADA
600, rue de la Gauchetière Ouest
Montreal, Quebec
Branch # : 006
Transit # : 00011
Account # L: 0007121

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| <u>CLIENT NO:</u> | 3061 |
| <u>Previous balance</u> | \$ 3 240 455,40 |
| <u>Current amount</u> | \$ 6 837 997,01 |
| <u>Total amount to pay</u> | \$ 10 078 452,41 |
| <u>INVOICE NO:</u> | 0301-101598 |
| <u>DOCUMENT NO:</u> | |